



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations sociales

Question écrite n° 91291

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des personnes qui perçoivent les minima sociaux et en particulier l'ASS. En effet, les personnes qui subissent ces régimes souhaitent retravailler mais malheureusement ne trouvent que des emplois à temps partiels qui sont rémunérés à niveau inférieur ou légèrement supérieur aux indemnités perçues. Dès la reprise du travail, la Caisse d'allocations familiales réétudie leur situation et recalcule le montant de l'APL. Ces dispositions n'incitent donc pas ces bénéficiaires à retrouver une activité et les encouragent à rester plutôt oisifs alors qu'ils ont la volonté de retrouver une activité décente. Aussi, il lui demande s'il envisage de revoir les seuils de cumul de revenus afin de favoriser la reprise du travail à temps partiel tout en accordant le bénéfice des allocations de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91291

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3572